

<p>ORDRE DU JOUR</p>	 <p>ÉCOLE D'APPLICATION PAUL BERT 4 place Quincaille 62000 Arras ☎ 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52 @ ecolepaulbertarras@orange.fr</p>	<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 / 03 / 09</p> <p style="text-align: right;">SONT EXCUSÉS M. LE MAIRE, M. NOTTEAU, MME LOIACONO</p>
<p>1. Remarques sur le précédent Conseil d'école</p>	<p><u>Retour sur le règlement intérieur</u> : des doutes avaient été émis suite au premier conseil d'école quant à la nécessité de préciser dans ce règlement les heures de début et fin du périscolaire (garderie et étude). Le directeur rappelle qu'il s'agit d'un règlement intérieur d'école, qui fixe donc les règles pour le temps scolaire. Il précise que le présent règlement a été validé et adopté à son origine en présence de Mme Richardson Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription.</p> <p><u>Retour sur les problèmes de mise en sécurité des espaces</u> : Des aménagements seront demandés (voir §4 aménagements et travaux) afin de rendre la cour plus sûre, encore plus facile à surveiller, et plus accueillante lorsque les jours raccourcissent (éclairages).</p>	
<p>2. Questions des parents</p>	<p><u>Organisation de la pause méridienne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où sont les élèves par temps de grand froid? Une organisation particulière est-elle prévue? Cette année, les services municipaux ont proposé une organisation particulière pour une journée exceptionnellement froide et enneigée. Sinon seuls les ateliers « ordinaires » fonctionnent. <p><u>Sécurisation des locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-il envisageable d'installer des dispositifs anti pince-doigts dans les sanitaires? Le conseil d'école y est favorable, la question sera posée lors de la visite technique de la mairie le jeudi 26 mars. Le président propose aux parents représentants élus qui le souhaiteraient de se joindre à lui lors de cette visite. • Un revêtement antidérapant peut-il être aménagé dans les sanitaires? Le conseil d'école y est favorable, la question sera posée lors de la visite technique de la mairie le jeudi 26 mars. <p><u>Organisation des devoirs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les devoirs ne devraient-ils pas être notés de façon à motiver certains élèves? Le directeur rappelle que l'interdiction des devoirs a été promulguée il y a environ un demi-siècle et que les enseignants s'efforcent de trouver un juste équilibre entre l'application stricte de cette interdiction et la préparation au collège, en donnant parfois un tout petit nombre d'exercices très simples à faire en devoir. Néanmoins, les devoirs ne peuvent pas être notés. Il est rappelé qu'un volume de lecture important reste garant de progrès dans de nombreux domaines scolaires. Le repère de 2 livres lus par semaine est réaffirmé. 	
<p>3. Informations sur les actions pédagogiques entreprises au regard des objectifs nationaux</p>	<p><u>Évolution du projet d'école</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La semaine scolaire a été modifiée cette année. Le directeur rappelle que cette évolution n'a été réclamée par aucun enseignant et que la demi-journée retirée a une incidence sur la vie des élèves : peu de temps reste désormais pour certaines activités supplémentaires qui constituaient de vrais atouts pour les élèves (partenariat avec l'office du tourisme, journal scolaire, ...). • Cette modification du rythme hebdomadaire s'est accompagnée de la mise en place de l'aide personnalisée. Cette nouveauté a amené l'équipe pédagogique à redéfinir et réorganiser la prise en charge de la difficulté scolaire dans l'école. Une action spécifique a été ajoutée au projet d'école. Cette action est présentée au Conseil par le président. • Le document « gestion de la difficulté scolaire » présente le dispositif à trois niveaux (enseignant dans chaque classe, équipe pédagogique, équipe éducative) et 5 étapes (prévention, détection, analyse, remédiation, et évolution du dispositif). Quelques points, concernant plus spécifiquement la vie des élèves, sont précisés : le rôle du carnet de bord de classe, les principes d'évaluations normatives, la place de l'aide personnalisée. Comme ce document en atteste, le président souligne une fois encore le fait que la prise en charge de la difficulté scolaire est loin de se limiter à l'aide personnalisée. <p><u>Le regard pédagogique des enseignants sur les cohortes de niveau</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du CM2 au CP, un enseignant par niveau fait le point sur les avancées des élèves. Sans citer de nom, on évoque des difficultés pour une douzaine d'élèves. Malgré de réelles progressions, nettes pour certains, les enseignants continuent de nourrir des inquiétudes quant à leur niveau scolaire. Trois maintiens sont envisagés, la fin de l'année déterminera, pour ces élèves, le choix qui sera proposé aux parents. • Au CM2 les évaluations nationales ont sans surprise confirmé le bon niveau de la cohorte et les niveaux de chaque élève. Une présentation des résultats avait été proposée aux parents concernés dans les deux classes. Au CE1, des évaluations nationales seront passées en mai. <p><u>Les travaux pédagogiques d'équipe</u> :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux programmes ont obligé l'équipe de maîtres à refondre les répartitions annuelles afin de les actualiser. • Ce travail a retardé un peu la mise en place du « parcours culturel » de l'élève de l'école qui, conformément à la modification de l'action « partenariat culturel » du projet d'école, devrait être établie désormais pour l'année prochaine en contenant un minimum de trois actions repères par niveau <p><u>Investissements pédagogiques :</u> Suite à la réalisation de l'inventaire pédagogique, les besoins en matériels pédagogiques ont été hiérarchisés afin de déterminer des priorités d'investissement pour l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPS : achat de ballons et matériels divers (pour un montant d'environ 150€) • En sciences : 11 malles pédagogiques complètes labellisées « main à la pâte » (matériel + guides, pour un montant de 1500€). Ce dernier achat a été complété par un planning d'utilisation dans chaque niveau qui amènera également l'action « référentiel de répartitions » du projet d'école.
4. Aménagements et travaux : bilans et demandes	<p>En l'absence de M. Arvel, le président se borne à rappeler que la liste des travaux demandés non effectués s'allonge depuis 4 années. Les nouvelles demandes concernent toutes la sécurisation des espaces communs.</p> <p><u>Travaux demandés précédemment non réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coursives des deux niveaux et la première salle de classe du rez-de-chaussée du bâtiment B (cf. CE 17 mars 2007) • Rénovation des revêtements muraux (effectuée pour le rez-de-chaussée du bâtiment A) à poursuivre à l'étage (cf. CE 14 octobre 2006). • « végétalisation » du grand mur bordant le côté sud de la cour (visite d'école de rentrée 2006) • Rénovation des façades (cf. CE 04 novembre 2005) <p><u>Travaux de sécurité demandés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements dans la cour (grilles, portes ou barrières?) pour interdire l'accès aux recoins dangereux (escaliers descendants et montants dans le préau, renforcement derrière le réfectoire, accès aux toilettes), • Des mains courantes murales dans les escaliers des deux bâtiments, pour sécuriser les déplacements des élèves en rangs. • Des éclairages à détecteurs de présence à l'entrée de la cour, et aux abords des différents bâtiments, pour protéger la cour des intrusions hors temps scolaire (et la rendre plus accueillante pour la garderie et l'étude) • Dispositifs anti pince-doigts aux portes des toilettes • Revêtement antidérapant sur le carrelage des toilettes qui glisse les jours de pluie <p><u>Remarques annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • _Quels sont les délais et modalités d'équipement dans le domaine informatique? • Une liste de souhaits a été transmise (nov 2006) aux services municipaux des sports concernant les équipements et petits matériels disponibles en nombre très insuffisant dans la salle municipale Léo Lagrange. Pas de nouvelle.
5. Présentation et compte rendu d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information particulière n'est à donner sur le fonctionnement des classes à horaires aménagés. • Le bilan des activités et projets particuliers (permis piéton, cité mobile, partenariat CIEU, projet sportif etc.) sera fait lors du dernier Conseil d'école <p><u>Compte de coopérative scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur profite des informations données sur les investissements pédagogiques (cf § 3) pour présenter les comptes de coopératives pour l'année en cours. Les investissements principaux ont concerné cette année les sciences (cf. §3), le fonds de bibliothèque (env. 600€), la participation à l'opération « plan séquence », les matériels EPS (cf. §3). Les rentrées d'argent viennent de la subvention de l'Amicale laïque (700€) et seront complétés par l'appel à cotisation des parents et les ventes de photos. La situation actuelle fait état d'un solde de 700 € sur le compte de la coopérative.
6. La vie de l'Amicale laïque	<ul style="list-style-type: none"> • Le trésorier de l'Amicale laïque fait le bilan du marché de Noël, qui outre la réussite conviviale, s'est soldé par un bénéfice d'environ 600 €. Chacun s'en félicite. <p><u>Journée de l'amicale 2008-2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme chaque année l'Amicale laïque a investi pour les CM2 qui quitteront l'école avec un souvenir : un dictionnaire. • Grâce aux actions menées les années précédentes (marchés de Noël et fêtes de fin d'année) l'année en cours permet d'envisager une participation exceptionnellement généreuse de l'Amicale à une journée de sortie éducative réalisée grâce aux projets des enseignants et au financement de l'Amicale. Cette participation permettra de minimiser la partie restant à la charge des parents d'élèves.